

Toutes et tous en grève et dans l'action !

Manifestation le 8 mars à 18h place Jean Jaurès

8 mars, journée de lutte !

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes ! **Le 8 mars est une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs.**

L'égalité entre les femmes et les hommes est pour nous incontournable : elle participe du progrès social. Laisser perdurer les inégalités, s'exercer les violences contre les femmes et les filles, c'est porter une responsabilité sur le fait que les idées rétrogrades progressent, que le patriarcat perdure.

Et nous ne cesserons pas de le répéter : la « cause des femmes » n'est ni secondaire, ni une opération de communication.

Elle ne se limite pas à féminiser les postes de direction en oubliant la majorité des femmes scotchées au plancher collant des temps partiels et de la précarité.

Elle demande outre une volonté politique de tous les instants, des moyens humains comme financiers importants pour y parvenir et des sanctions contre les employeurs qui ne respectent pas l'égalité professionnelle.

Notre constat est sans appel : le gouvernement français ne les a jamais mis en place. **Le patronat met toute son énergie à combattre toute mesure contraignante et les ordonnances Macron Loi travail aggravent la situation des femmes.**

C'est ainsi qu'en 2018, l'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

Les femmes sont nombreuses à se mobiliser pour :

- ◇ Dénoncer les violences sexistes et sexuelles à la maison, dans l'espace public, au travail. **Depuis la fin de l'année 2017, une vague de témoignages d'ampleur internationale a déferlé sur le monde.** »
- ◇ Alerter sur les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée.

- ◇ Condamner la précarité, la pauvreté, le chômage.
- ◇ Refuser les inégalités au travail en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail et leurs conséquences sur le montant des retraites.
- ◇ Dénoncer les conséquences de la répartition inégalitaire des tâches domestiques sur la vie des femmes.
- ◇ Lutter contre les remises en cause du droit à l'avortement, à l'accès à la contraception.
- ◇ Exiger la garantie de services publics pour toutes et tous, des services à développer et équilibrer sur l'ensemble des territoires, de la petite enfance à la perte d'autonomie.
- ◇ Combattre la lesbophobie et tous les stéréotypes relatifs à toute autre catégorie discriminée.
- ◇ Soutenir les migrantes et réfugiées.
- ◇ Refuser les discriminations, comme celles visant les femmes handicapées...

Un système social, le patriarcat

Cette liste, bien longue, montre qu'il s'agit bien d'un système social derrière toutes ces inégalités. Cette domination, nous la refusons et la refuserons. Jusqu'à ce qu'elle cesse.

Et pour cela, nous appelons à agir sur tout le territoire, par des actions de grève, des débrayages, des rassemblements, des manifestations.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et de démocratie. C'est un levier pour gagner l'émancipation de toutes et tous.

L'appel unitaire national est relayé en Indre et Loire par : Osez le féminisme!, Peuples Solidaires, l'Engrenage, France Kurdistan, Les Amis de Demain le Grand Soir, ATTAC, Solidaires, Sud Santé Sociaux, Sud Education, CGT, FSU, AL, JC, La France Insoumise, NPA, PCF, PCOF, PG, C'est au Tour(s) du Peuple, UEC, collectif Féminisme et Révolution...

Inégalités hier ...

Jusqu'en 1944 ,
pas de **droit de vote** ni d'**éligibilité** des femmes

Jusqu'en 1920 , les femmes n'ont
pas le droit de **se syndiquer** sans
l'accord de leur mari

1965 : Les femmes peuvent
ouvrir un **compte bancaire** et exercer une **activité
professionnelle** sans le consentement de leur mari

Contraception interdite jusqu'en 1967
date du vote de Loi Neuwirth
(remboursée par la sécurité sociale en 1974)

Jusqu'en 1970 seule
l'autorité paternelle est reconnue.

Avortement interdit jusqu'en 1975 avec le vote
de la Loi Veil (remboursé depuis 1982)

... et aujourd'hui

En 2015, **viols ou tentatives de viols** déclarés
par 62 000 femmes et 2 700 hommes

En 2016, 123 **femmes tuées** par leur
conjoint ou ex conjoint,
et 34 hommes
(dont 28 auteurs de violences conjugales)

En 2015, alors que les femmes sont
en moyenne plus diplômées,
Les emplois non qualifiés sont occupés
par 26,6% des femmes et 14,5% des hommes

Pour un temps plein, l'écart de **salaire**
femmes/hommes est
en moyenne de 18,6%

Retraites : en 2016 le montant des pensions
de droit direct des femmes est
inférieur de 42% à celle des hommes

A qualification et temps de travail égal ,
l'écart de **salaire** reste de 10% ,
ce chiffre ne baisse pas depuis 2000

En 2018, au cours de leur parcours professionnel les
femmes sont 2 fois plus touchées
par la **précarité** que les hommes.

